

InfoAPEL3M

Bulletin d'information pour le riverain du lac Trois-Milles

Été 2018

PROTÉGER • PRÉSERVER • PROFITER

15^{ans}

Photographie : Claude Grenier

Pour plus de détails,
suivez-nous sur




Municipalité
Ste-Cécile-de-Whitton


Municipalité Régionale
de Comté du Granit

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Mégantic

numera
graphisme | photographie

MOT DU PRÉSIDENT



Pierre Dumas,
président de l'APEL3M

Nous avons franchis de grands pas depuis 2003, nous avons vu la nature grandir près des rives, nous avons vu le lac s'épanouir pour nos enfants, au cours de ses 15 années d'existence, votre association a travaillé avec l'aide de bénévoles pour en faire l'association qu'elle est aujourd'hui. Je ne saurais jamais assez remercier tous les gens

qui se sont impliqués dans cette belle équipe. Elles ont su prendre des décisions éclairées pour sensibiliser et éduquer tous les acteurs (riverains, pêcheurs, élus municipaux,)

Que de travail fait d'année en année, de projets de toutes sortes, l'engagement d'étudiants, de sensibilisations qui font de votre

association l'une des plus actives dans la MRC du Granit sinon de l'Estrie.

Il reste beaucoup à faire mais avec le temps nous pourrons laisser un bel héritage à nos enfants et petits enfants, c'est à nous de préserver ce qui nous tient si bien à cœur.

Dans ce journal 2018, vous trouverez de belles

surprises de ce qui nous attend pour cet été, je vous laisse le soin de le découvrir.

Bon 15 ans et bonne lecture !

Pierre Dumas, président

NOS PROJETS POUR L'ÉTÉ 2018

« Agissons pour la santé du lac Trois-Milles »

Le lac Trois-Milles est un petit lac sensible et fragile, aimé et apprécié par les riverains, les amateurs d'activités nautiques et la population en général. À chaque été, plusieurs embarcations nautiques entrent au lac par la Halte des Trois-Milles. Cette situation n'est pas sans nous inquiéter, car cela représente un certain risque de voir l'introduction de plantes envahissantes dans le lac Trois-Milles -principalement la myriophylle à épi qui est présente dans certains lacs de la région- et ce, par des plaisanciers qui nous visitent. Cela nous amène à poser des gestes en amont afin de protéger le lac de ce possible fléau qui aurait des proportions désastreuses pour l'écosystème déjà fragile qu'est le lac Trois-Milles.

Pour ce faire, nous voulons connaître la

provenance et les habitudes de nos amis plaisanciers qui mettent leur embarcation sur le lac à partir de la Halte des Trois-Milles. Sophie Rieu, étudiante à la maîtrise en environnement employée de l'APEL3M pour l'été 2018, abordera les usagers du lac afin de les sensibiliser et leur poser quelques questions dans le but de produire un rapport statistique. Merci de nous aider à protéger le lac Trois-Milles en répondant à ses questions !

Chers riverains, il est possible que Sophie, dans le cadre de ses fonctions, vous rende une petite visite de courtoisie au cours de l'été. Merci de l'accueillir avec votre habituelle gentillesse !

De plus, Sophie Rieu procédera à l'évaluation de la qualité biologique de l'eau du lac Trois-Milles, à savoir la prise des

mesures physico-chimiques : phosphore et chlorophylle A et à l'inventaire des macro-invertébrés benthiques en plus de faire l'inventaire des macrophytes présents dans le lac et de procéder à la création d'un herbier. Un travail colossal pour cette brillante étudiante, mais nous savons qu'elle saura relever le défi. Bienvenue à madame Sophie Rieu au sein de l'équipe de l'APEL3M !

Projet « Deux quais pour le lac Trois-Milles »

Cette année, l'APEL3M, a le cœur à la fête et, pour célébrer ses 15 ans, elle souhaite offrir à la population de Ste-Cécile de Whitton, la possibilité de se rassembler autour du décor enchanteur du lac Trois-Milles. En effet, l'APEL3M fera installer à la Halte des Trois-Milles,



deux quais, un quai embarcadère et un quai de villégiature, qui serviront autant aux personnes à mobilité réduite qu'aux amateurs de la nature, aux petites familles qu'à nos visiteurs. Bref, à tous les gens qui, comme nous, aiment et veulent profiter du lac Trois-Milles. En collaboration avec les quais du Phare, l'APEL3M fera l'acquisition d'un quai unique en son genre, un quai rassembleur, une fierté pour notre belle municipalité, un bel attrait touristique. Le lac Trois-Milles est une belle richesse pour notre municipalité, et parce qu'on l'aime et le protège depuis tant d'années, nous croyons qu'il est maintenant temps

d'amener les gens à l'utiliser avec respect, à le redécouvrir ou simplement à le connaître.

La réalisation de ces 2 projets est rendue possible grâce à la participation financière de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic – Le Granit, du député de Mégantic Ghislain Bolduc, de la ministre déléguée Lucie Charlebois, du Fonds Bassin versant de la MRC du Granit, du Service des Loisirs de la MRC du Granit, du Fonds de développement des parcs éoliens du Granit et d'une commandite des Quais du Phare.

PRÉSENTATION DE NOTRE STAGIAIRE



Bonjour à toutes et à tous ! Je m'appelle Sophie Rieu et je suis fière de me joindre à l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Trois-Milles (APEL3M) afin d'y effectuer mon stage cet été. Après ma formation en biologie qui m'a donnée de solides bases généralistes, j'ai pris la décision de me spécialiser dans les domaines qui me correspondent le mieux, à savoir la gestion de l'environnement et de la biodiversité. J'ai alors quitté la France pour

venir poursuivre mes études avec la maîtrise en environnement enseignée à l'Université de Sherbrooke. Selon moi, l'un des enjeux principaux pour les années futures est de concilier activité humaine et préservation de l'environnement et de la biodiversité, ce qui sous-entend travailler en multidisciplinarité. La formation que je suis actuellement encourage ce mode de travail qui me tient tout particulièrement à cœur et permet de me familiariser avec les différents domaines impliqués dans une gestion efficace de l'environnement et de la biodiversité.

Cet été, je déménage au bord du lac pour travailler avec l'APEL3M dans la réalisation du projet « Agissons pour la santé du lac Trois-Milles ». Une

grande partie de mon mandat consiste à compléter la mise à jour de l'étude de la biodiversité réalisée à l'été 2017. Pour ce faire, je devrai effectuer un inventaire des macrophytes et des macroinvertébrés benthiques du lac. La réalisation d'un herbier caractérisant les plantes aquatiques échantillonnées constituera un outil de référence important. Aussi, dans l'optique de réaliser un suivi de la qualité de l'eau du lac, il sera nécessaire que j'effectue diverses mesures physico-chimiques. Une meilleure connaissance de la biodiversité et de la qualité de l'eau aidera l'APEL3M à mettre en place des actions de protection concrètes et efficaces.

Également, je serai

amenée à travailler aux abords du lac pour identifier, mais aussi corriger les fossés problématiques concernant l'apport de sédiments vers le lac Trois-Milles. S'ajoute à cette responsabilité celle de faire l'inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les terrains autour du lac. Cartographier leurs aires de répartition aidera à la mise en œuvre de mesures concrètes pour en limiter la propagation et ainsi participer au maintien du bon équilibre de nombreux écosystèmes. Pour mener à bien cette partie de mon mandat, je serai parfois contrainte de me rendre sur vos terrains comme me le permet une autorisation émise par la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton. Je tenais à vous faire part de mon engagement à me

comporter de façon professionnelle et responsable sur vos propriétés. Aussi, dans ces moments de proximité, je serai ravie de pouvoir échanger avec vous au sujet de la protection du lac Trois-Milles et des actions mises en place par l'APEL3M.

Finalement, je devrai effectuer un sondage auprès de vous, chers usagers du lac, afin de connaître vos habitudes ainsi que la provenance de vos embarcations. Cette opération a pour objectif de lutter contre l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans le lac, telle que la myriophylle à épi.

Au plaisir de vous rencontrer cet été !

Sophie Rieu

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle : un rendez-vous à ne pas manquer !

L'assemblée générale annuelle de l'APEL3M aura lieu samedi le 1er septembre 2018 à 9h00 au 2e étage de l'ancien édifice municipal de Ste-Cécile de Whitton. Nous invitons tous les riverains ainsi que les amis du Lac Trois-Milles à venir nous rencontrer. Nous vous présenterons les résultats de notre projet

de l'an dernier en plus de vous informer sur ceux de cette année. De plus, nous serons aussi là pour répondre à vos questions et plus qu'ouverts à vos suggestions et commentaires.

Venez en savoir plus sur le lac Trois-Milles et faire entendre votre point de vue !

Vous pourrez vous procurer, si vous ne l'avez pas déjà, votre nouvelle

carte de membre et ainsi nous soutenir dans nos activités. De plus, cette année, les membres présents à l'assemblée générale obtiendront une chance supplémentaire de gagner le magnifique kayak tiré parmi l'ensemble des membres. On vous y attend !

La gagnante du kayak de l'an passé, Mme Carine Doucet en compagnie de ses 2 filles et de Marc-André Bouchard de l'APEL3M



RETOUR SUR LE PROJET DE L'ÉTÉ 2017...

L'an passé nous avons eu la chance d'engager Kim Lemieux, étudiante à la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke dans le cadre de notre projet «Biodiversité et espèces envahissantes». Il y avait plusieurs volets à ce projet.

Le premier volet consistait à l'évaluation de la qualité biologique de l'eau, autrement dit de quantifier la quantité d'oxygène dissout dans l'eau, la température de l'eau ainsi que sa transparence.

Le second volet était de faire un inventaire de la

biodiversité du bassin versant du lac. Kim devait répertorier dans des endroits spécifiques, l'inventaire des oiseaux diurnes et nocturnes, des amphibiens et pour terminer les EEE (espèces exotiques envahissantes).

De son inventaire sur les amphibiens, Kim a vu la Salamandre sombre du Nord. Celle-ci possède un statut particulier au Québec. En effet, elle est susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable. Dans les EEE, l'Impatiente de l'Himalaya, le Roseau commun et la Renouée japonaise ont

malheureusement été répertoriés et cette dernière est l'une des plus inventoriées autour de notre lac.

Le troisième volet portait sur l'état des barrages de castors. Kim avait alors comme mandat de vérifier s'il y avait encore présence de castors dans les barrages identifiés lors de l'étude faite en 2013 et de vérifier leurs états en les pondérant sur plusieurs critères associés aux foyers d'érosion. De plus, elle avait à vérifier si de nouveaux barrages étaient présents.

Le dernier volet et non le moindre était de faire



Salamandre sombre du Nord

l'évaluation de l'état des fossés, des routes et des ponceaux du bassin versant du lac Trois-Milles. Comme vous avez remarqué, nous possédons des routes en gravier et d'autres en bitume. Kim a marché à de nombreuses reprises le long de nos chemins et nous a fait plusieurs recommandations dont nous discuterons avec la

municipalité cette année.

Ce résumé n'est qu'un très petit aperçu du travail de Kim et je vous invite à consulter ses rapports sur le site de la municipalité dans l'onglet de l'APEL3M.

L'IMPORTANCE DE NOS MACRO-INVERTÉBRÉS BENTHIQUES

Les macro-invertébrés sont des organismes sans colonne vertébrale et visibles à l'œil nu tels que les insectes, les mollusques, les crustacés et les vers qui habitent le fond des cours d'eau et des lacs.

Ces petites bêtes nous renseignent sur l'état de santé de notre lac et sont reconnues pour être de bons indicateurs de la santé des écosystèmes aquatiques, elles servent entre autres à:

1 Évaluer l'état de santé des écosystèmes aquatiques ;

2 Suivre l'évolution de l'état de santé d'un cours d'eau au fil du temps;

3 Évaluer et vérifier l'impact d'une source de pollution connue sur l'intégrité de l'écosystème;

4 Évaluer les effets des efforts de restauration (des habitats et de la qualité de l'eau);

5 Documenter la biodiversité du benthos dans les cours d'eau.

Source (MDDELCC), 2017.

Alors cet été, lorsque vous verrez Sophie faire

l'échantillonnage de ces petites bestioles, ne vous gênez surtout pas pour lui poser des questions, elle saura vous répondre.



numera

claudie grenier | photographe

Une séance photos de votre famille donne de la vie à votre décor!

819 583-3883

4923, Laval Lac-Mégantic

www.numera.ca

DANS UN LAC PRÈS DE CHEZ VOUS

Nous avons parlé plusieurs fois de myriophylle en épi, ce danger qui menace nos lacs, une plante aquatique envahissante dont il est quasiment impossible de se débarrasser. Et quand je dis "quasiment", je suis gentil. Cette plante se propage de lacs en lacs par ses fragments pris dans les hélices de bateaux. Un seul de ces fragments peut générer un massif qui s'étalera années après années, rendant toute navigation impraticable et toute baignade désagréable sauf pour ceux d'entre nous qui aiment se faire chatouiller l'épiderme en pratiquant leur petite nage olympique matinale. Pour RAPPEL, cette plante, une fois

installée dans nos lacs, a un impact sur la flore et la faune aquatique, sur la qualité des activités de loisir, sur les humains (en favorisant la prolifération de parasites responsables de dermatites) et donc sur la valeur foncière des propriétés.

Bref, personne n'en veut, en tout cas pas moi. Nous avons vu aussi qu'un lavage de l'embarcation suivie d'une bonne inspection visuelle diminue grandement les risques de contamination. Une autre bonne nouvelle est que la plante sèche à l'air libre et devient inoffensive au bout de vingt-quatre heures. Malheureusement, la bête se propage à travers le Québec comme une trainée de

poudre. Elle fait des ravages dans les Laurentides et en Outaouais, mais est également présente chez nous, en Estrie. Nous la retrouvons au Grand Lac Saint-François à Lambton (30 km), au Lac de l'Est à Disraeli (69 km), au Lac D'argent à Dudswell (75 km) ou encore au Lac des Abénaquis à Sainte-Aurèle (95 km). Ces lacs ne sont pas trop loin de chez nous et il vous faudra doubler de vigilance si vous avez l'habitude de naviguer également dans ces beaux coins.

Est-ce que notre lac des Trois-Milles est à risque? Oui, autant que tous les lacs possédant un rampe de mise à l'eau.



Richard Carignan

Je vous rappelle donc les trois petites règles à suivre si vous aimez pêcher dans des endroits différents:

- 1) Lavez votre embarcation,
- 2) lavez votre embarcation,
- 3) lavez votre embarcation.

Mais bon, si vous respectez juste une de ces trois règles, tout devrait bien aller...

Il existe un site internet du gouvernement du Québec, pour signaler et repertorier différentes espèces de plantes envahissantes dont la myriophylle en épi. Il se nomme "Sentinelle", vous le trouverez à l'adresse suivante : <https://www.pub.mddef.gouv.qc.ca/scc/>

LA BANDE RIVERAINE, UN ATOUT ESSENTIEL...

Depuis les premiers numéros de l'Info Apel3m, il vous a été régulièrement présenté des articles traitant de gestes que nous devons faire afin de préserver et d'améliorer la santé du lac. Parmi ces sujets, il a été souvent question de renaturation et de revégétalisation de la bande riveraine. Nous sommes d'ailleurs à même de constater, et ce depuis plusieurs années, les changements positifs au niveau des bandes riveraines chez une forte majorité de riverains.

Pour le bénéfice des nouveaux riverains voici quelques informations

sur les bandes riveraines.

Qu'est-ce qu'une bande riveraine ? C'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Pour être efficace, la bande riveraine doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres natifs du Québec.

Quels rôles remplit-elle? La bande riveraine stabilise la berge, filtre les polluants, absorbe les éléments nutritifs qui nourrissent les algues bleu-vert, réduit le

ruissellement et l'érosion de votre terrain, procure des habitats et de la nourriture pour la faune; augmente la diversité végétale et animale, contribue à la santé du milieu,...

Que dit la réglementation ? Voir le texte «MRC du Granit - règlement no 2017-18 » Page 7

Comment procéder ? Il y a deux manières de vous créer une bande riveraine. Le plus simple est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac et ce, sur une profondeur de

5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Cette action plutôt passive appelée renaturation a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux de la future bande riveraine. De cette façon, les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez vous. L'autre méthode est la revégétalisation de la rive. Contrairement à la renaturation, il faut mettre la main à la pâte et planter herbes, arbustes et arbres natifs du Québec.

Il existe plusieurs documents explicatifs concernant les bandes riveraines tels que : le Guide de bonnes pratiques – Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines « FIHOQ_guide_2013_Web_spread.pdf » et le Guide – Renaturation des rives <http://www.rappel.qc.ca>

Nous ne devons pas oublier que chaque riverain doit faire sa part pour protéger son lac.

Bon succès à tous !

EAU POTABLE EN DANGER

L'eau est un bien que l'on utilise tellement souvent, que l'on en oublie parfois sa précieuse richesse. C'est un bien commun indispensable à notre survie, à tout ce qui existe sur terre.

Nous avons donc la grande responsabilité de continuellement mesurer l'impact de nos décisions d'aujourd'hui pour préserver cette ressource pour les générations futures.

L'énergie déployée à la revitalisation du lac Trois-Milles par l'APEL 3M en collaboration avec les citoyens et la municipalité témoigne de cette responsabilisation à protéger notre environnement.

Cependant, un projet menace la protection de nos eaux au Québec et mérite toute notre vigilance: 53,000km carrés de notre sous-sol vendu à .10 l'hectare et localisé principalement en milieu agricole et habitable appartiennent maintenant à des entreprises gazières et pétrolières.

Ces surfaces, appelées «claims» ou licences d'exploitation constituent des droits réels immobiliers.

Un projet de loi adopté sous bâillon en décembre 2016 (Loi 106) facilite les activités de ces entreprises en faisant prévaloir les activités de celles-ci sur le schéma d'aménagement des municipalités, en

autorisant les droits d'expropriation des propriétaires et en leur donnant la priorité absolue sur les sources d'eau municipales.

Considérant la géologie du sous-sol québécois, l'exploration et l'extraction des hydrocarbures impliquent l'usage de techniques comme la fracturation hydraulique incluant ou non d'autres procédés non-conventionnels (Ex: La stimulation chimique des puits).

L'exécution de ces travaux exige l'utilisation d'une énorme quantité d'eau potable. Celle-ci injectée sous haute pression avec un mélange de sable et de produits chimiques vise à fracturer le schiste afin d'en libérer le pétrole et le gaz de son contenu.

À partir du puit de forage, les compagnies peuvent faire des extensions horizontales jusqu'à 2 kilomètres, en plusieurs rayons à partir de ce puit.

Les conséquences de ces opérations présentent des risques majeurs pour l'eau potable, les citoyens et l'environnement:

- Production de déchets polluants et toxiques (eau chargée de produits chimiques)
- Contamination possible de la nappe phréatique qui alimente des sources d'eau et des puits (Par les contaminants qui

remontent)

- Libération de produits volatils toxiques dans l'atmosphère.
- Grands risques de contamination pour les terres agricoles, les écosystèmes.

Considérant tous ces risques sur leur environnement et se basant sur des recherches scientifiques, plusieurs territoires ont refusé la fracturation hydraulique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Vermont, état de New-York et du Maryland, France, Australie, Bulgarie).

Malgré ces risques reconnus et face à cette industrie envahissant leurs territoires, des municipalités ont tenté de résister depuis plusieurs années à cette menace pour leur environnement. En l'absence de réglementation, se basant sur un large consensus scientifique et leur devoir de protéger leur territoire, elles ont élaborées des normes à respecter concernant les distances séparatrices entre les forages et les sources d'eau potable (2 Km).

Un premier Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) fut proposé par le gouvernement en 2011, puis mis en vigueur en juillet 2014. Cependant les distances séparatrices prescrites (500m) se sont avérées inférieures à celles déjà

proposées par les municipalités (2km). Considérant leurs responsabilités de la protection de l'environnement sur leur territoire, et leurs insatisfactions face aux dispositions de ce règlement, les municipalités ont entrepris une démarche commune de dérogation.

Malgré les nombreuses revendications citoyennes, des municipalités, d'un BAPE en 2014, 4 projets de règlements sont déposés en septembre 2017. Ils ouvrent les lacs et les rivières du Québec aux projets d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz et maintiennent les distances séparatrices à 500m. Ils seront également autorisés à proximité des secteurs habités (175m), des écoles (270m), des hôpitaux (270m) des aires protégées et des parcs nationaux.

Suite à cette annonce, un large front commun a demandé le retrait des projets de règlement sur les hydrocarbures (FTQ, CSN, FIQ, CSQ, AREQ-CSQ, FAE, Fondation David Suzuki, UPA, Nature Québec, Equiterre, Greenpeace, SFPQ, Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, Eau Secours).

Actuellement, 338 municipalités, représentant 3 951 548 habitants, poursuivent leur démarche commune d'appui ou de demande de dérogation. Notre

municipalité a également adopté cette demande de dérogation. Réunis le 24 mars dernier, pour évaluer les différents enjeux de ce dossier, les élus municipaux présents, ont adopté à l'unanimité un possible recours aux tribunaux, en l'absence de réponse satisfaisante.

Protéger notre eau potable, ne signifie pas que cette industrie est acceptable. Il est maintenant reconnu que les énergies fossiles sont hautement nocives pour l'environnement. Le méthane, gaz libéré lors de toutes les activités reliées à l'exploitation des hydrocarbures est un gaz 86 fois plus puissant que le CO² sur 20 ans. Il a un impact majeur sur les changements climatiques.

Suite à l'Accord de Paris signé en 2015 par 195 pays, l'on reconnaissait l'urgence d'agir pour diminuer les émissions de carbone.

Il devient impérieux de **PROTÉGER-PRÉSERVER**

Pour que nos enfants puissent **PROFITER**

Lise Dumas, Citoyenne de Ste-Cécile

Sites de consultation

Regroupement vigilance hydrocarbur Québec: www.rvhq.ca

Vidéo sur YouTube : «20000 puits sous les terres»

(Des québécois témoignent de l'arrivée des puits de gaz de schiste par fracturation, près de chez eux)

MRC DU GRANIT - RÈGLEMENT NO 2017-18

Le règlement no 2017-18 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 2008-14 est entré en vigueur le 18 janvier 2018. Celui-ci est disponible sur le site internet de la MRC du Granit dans «Environnement/Gestion de l'eau/Cours d'eau/Réglementation».

Voici les modifications au règlement 2008-14 traitant de la renaturalisation et de la revégétalisation des rives ou bandes riveraines.

4.4 Conformité des rives

Une rive est déclarée conforme lorsqu'elle a fait l'objet d'une renaturalisation et/ou d'une revégétalisation conformément à la section 4.6, ou lorsqu'en raison de son caractère naturel, aucune intervention n'est requise pour assurer son rôle écologique.

4.6 Renaturalisation et revégétalisation des rives

Les rives dénaturées ou celles ayant été affectées par un incident naturel se doivent d'être remises à l'état naturel. Un propriétaire est libre de procéder par renaturalisation, par revégétalisation ou par une combinaison des deux techniques, pourvu qu'il respecte les exigences spécifiques propres aux deux techniques décrites ci-après :

4.6.1 Revégétalisation

a) Revégétalisation des 5 premiers mètres à partir

de la ligne des hautes eaux par l'implantation d'herbacés et d'arbustes minimalement;

b) Les végétaux devront être sélectionnés selon les caractéristiques du milieu (humidité, ensoleillement, climat régional, etc.) et en ne choisissant que des végétaux indigènes, dont ceux identifiés au Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, guide réalisé par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), conjointement avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP);

c) Interdiction de retirer systématiquement la couche de sol végétal pour revégétaliser la rive, seul le creusage nécessaire à la plantation est permis;

d) Lorsqu'un mur de soutènement ou un enrochement artificiel est présent sur la berge, la plantation de tous types de végétaux indigènes aptes à recouvrir le mur ou l'enrochement doit être réalisée sur le sommet de l'ouvrage afin d'en assurer le recouvrement complet. Cette mesure permettra d'éviter que l'ouvrage se réchauffe au soleil pour ensuite disperser cette chaleur dans le plan d'eau;

e) Aménagement possible d'un accès (ou d'une fenêtre) d'une largeur maximale de 5 mètres et, lorsque possible, réalisé en biais vers le plan d'eau.

L'accès de 5 mètres peut aussi être divisé en plusieurs accès pourvu qu'au total, l'ensemble des accès ne dépasse pas 5 mètres de largeur.

Tous accès existants, tels que les descentes de bateaux, les marches et les accès au quai sont comptés dans le 5 mètres;

f) Afin d'assurer la survie des plants mis en terre, il est permis de contrôler la végétation uniquement dans un rayon de 30 cm du pied des plants, et ce, seulement durant une période permettant l'établissement et la consolidation du système racinaire, période variant selon l'espèce végétale et les conditions du sol récepteur;

g) L'utilisation du paillis de façon systématique est interdite, mais permise dans un rayon de 30 cm du pied pour les mêmes raisons et dans les mêmes conditions que données en f);

h) Interdiction d'utiliser une membrane de géotextile ou tout autre ornement synthétique dans les zones revégétalisées.

4.6.2 Renaturalisation des rives

La renaturalisation peut être effectuée de pair avec la revégétalisation, ou elle peut être la méthode choisie si un propriétaire désire limiter ses interventions sur la rive. Dans ce dernier cas, la renaturalisation doit être effectuée conformément

aux exigences suivantes :

a) Aucune intervention de contrôle de la végétation n'est permise, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sur une profondeur de 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux;

b) Recouvrement des murs de soutènement ou des enrochements artificiels selon les mêmes conditions qu'au point d) de la section 4.6.1;

c) Aménagement possible d'un accès (ou d'une fenêtre) selon les mêmes conditions qu'au point e) de la section 4.6.1;

d) Interdiction d'utiliser une membrane de géotextile ou tout autre ornement synthétique dans les zones renaturalisées.

À 4.3 Terminologie, ajout des définitions suivantes :

Renaturalisation : Rétablir le caractère naturel d'un secteur dégradé en raison de l'activité humaine ou d'incident naturel en laissant la végétation s'installer d'elle-même et en cessant toute intervention de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres.

Revégétalisation : Rétablir le caractère naturel d'un secteur dégradé en raison de l'activité humaine ou d'incident naturel par la mise en place d'espèces herbacées, arbustives et d'arbres de type indigène,

et/ou par la mise en place de techniques adéquates (ex : fagots ou fascines), dans le but d'accélérer la reprise végétale. Les végétaux recommandés sont présentés au Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, guide réalisé par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) conjointement avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP).

Rive ou bande riveraine : Ces deux termes sont des synonymes dans le présent règlement et signifient la bande de terre qui borde les plans d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.

Rive dénaturée : Rive ayant été modifiée par une personne et dont la végétation naturelle a été remplacée par un remblai/déblai, une surface gazonnée, un jardin, une rocaille, un potager, un champ en culture, des murs de soutènement, des enrochements ou tout autre ouvrage artificiel ou équipement ou encore dont la première couche de sol servant à soutenir la végétation naturelle, en partie ou en totalité, est inexistante.

SOUVENIRS EN IMAGES



Notre première subvention de la municipalité de Sainte-Cécile (2004)



Rassemblements pour sociabiliser



Ensemencement et étude sur le poisson



Inondation à la halte en 1992

Installation du déversoir en 1996



Équipe de biologistes au travail



Photographies aériennes avec Réjean Campagna



Bénévoles en action pour la renaturation





Inauguration du nom de la Halte des trois milles
Avec Pierre Dumas, Roger Nadeau
en compagnie de Jean-Michel Rodrigue
et Justin Nadeau



Installation d'une barrière éducative
à la Halte en 2016



Association
pour la Protection
de l'Environnement
du Lac trois milles

fête ses 15 ans



L'APEL3M a le cœur à la fête et invite toute la population de Sainte-Cécile de Whitton à venir célébrer ses 15 ans.

Quand ? Samedi le 18 août 2018 à 11h00

Où ? À la Halte des Trois-Milles

Dîner blé d'inde (croustilles et boissons gazeuses également en vente). Sur place, grand chapiteau, jeux gonflables pour les enfants, musique, prix de présences et inauguration du magnifique et tout nouveau quai !

Venez célébrer avec nous !

Pour info : apel3m@hotmail.com ou klodiupocus@gmail.com

Nos stagiaires...



2011
Thomas Abline-Rigaud



2011
Éloïse Simoneau



2012
Rémi Morin



2013
Benjamin Gourlin



2017
Kim Lemieux



2018
Sophie Rieu

RÉSEAU DU CRSNG SUR L'ÉTAT DES LACS DU CANADA

Vous n'êtes pas sans savoir que le Canada, avec ses nombreux lacs, est responsable d'une très grande proportion de l'eau douce mondiale. Malheureusement, ces précieuses réserves sont de plus en plus menacées par de nombreuses problématiques d'origines anthropiques. Aujourd'hui, avec l'absence de toute action scientifique coordonnée à l'échelle canadienne, il est impossible de répondre à une question qui paraît pourtant simple : quel est l'état de santé des lacs canadiens ? Sans cette information, il est malheureusement

impossible d'agir efficacement pour leur protection. C'est dans ce contexte que s'est formé le réseau du conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'état des lacs du Canada. Celui-ci résulte d'une collaboration entre 18 chercheurs de 15 universités canadiennes, dont celle de Sherbrooke. Le projet de cet organisme est colossal : il s'intitule LakePulse et vise à échantillonner 680 lacs à travers tout le territoire canadien en seulement trois étés (2017, 2018 et 2019). Cinq équipes terrain composées

d'étudiants formés parcourent le Canada et procèdent aux mêmes manipulations sur chacun des lacs qu'ils visitent. Ils s'intéressent à la qualité de l'eau (nutriments, abondance des cyanobactéries, pesticides, etc.), à l'habitat physique (recouvrement des rives, atténuation et réflexion de la lumière, etc.), aux facteurs récréatifs (toxines d'algues, pathogènes, etc.) et à la biologie (algues, animaux microscopiques, etc.). Bonne nouvelle : durant l'été 2017, le lac Trois-Milles a eu la chance de faire

partie des lacs visés par cette étude unique en son genre ! Une équipe d'étudiants est venue réaliser différentes manipulations dont les résultats vont venir enrichir la banque d'information de l'APEL3M, qui pourra alors être encore plus active dans la protection de son lac tant apprécié. Étant donné l'ampleur de cette étude, les données arrivent lentement et ne sont pas encore disponibles au grand public. Une interface web devrait voir le jour d'ici 2021 et permettrait à toutes les personnes intéressées de pouvoir



accéder à l'information de quelques milliers de lacs au Canada. Cet outil sera très utile aux municipalités, associations et toutes autres parties prenantes dans les prises de décisions futures pour la protection de nos lacs ! Nous vous invitons à vous tenir informés sur l'avancée de ce beau projet et à prendre connaissance des nouvelles données concernant le lac Trois-Milles.

IN MEMORIAM



Le 22 janvier 2010, nous perdions un grand ami mais aussi un grand travailleur et collaborateur au sein de l'APEL3M, monsieur Harry Chilvers. Monsieur Chilvers a mis beaucoup d'énergie et de temps pour vendre des cartes de membres. Il prenait le temps de discuter et surtout d'écouter les riverains.

Il a été l'instaurateur de la réglementation sur le doré au Lac Trois-Milles. Voyant la quantité

phénoménale de dorés sortir du lac et la longueur non réglementaire comparativement à d'autres lacs, une demande a été faite auprès du Ministère concerné pour inclure notre lac dans leur réglementation. Malheureusement, il n'aura pas eu l'occasion de voir de son vivant la belle pancarte installée à la Halte mentionnant la limite de possession et la longueur.

C'était un homme d'une grande générosité, même malade et sur son lit d'hôpital, il voulait continuer de travailler à son dossier et il le prenait merveilleusement à cœur. Quelques semaines plus tard, il nous quittait pour un monde meilleur. Harry,

je te dis merci pour ton sourire, ta gentillesse et ta grande patience. Tu nous manqueras à tous et l'APEL3M te sera éternellement reconnaissante.



Monsieur Victor Campeau nous a quitté le 15 mai 2012 à l'âge de 92 ans. Il était l'un de nos pionniers et partageait avec nous un amour certain pour le lac et ses montagnes.

Plusieurs l'ont connu. Il était discret mais toujours souriant. Il partageait généreusement ses connaissances et ses délicieux concombres ou courges qu'il cultivait dans un grand jardin près de la route. Qui n'a pas admiré ce magnifique jardin lors de ses marches autour du lac ? Il voulait vivre dans son petit coin de paradis le plus longtemps possible. C'est ce qu'il a fait presque jusqu'à la fin...



Monsieur René Allard a quitté les rives de son bien-aimé lac Trois-Milles le 28 mai 2014. Il y possédait avec sa conjointe Micheline un chalet depuis 1969 et y avaient aménagé leur terrain de façon à mettre en valeur la nature. Ils souhaitaient s'installer au lac de façon permanente, mais la vie en aura décidé autrement.

Il était l'un des premiers bâtisseurs, un grand homme plein de sagesse, toujours souriant, accueillant et prêt à donner un coup de main.

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2003-2018

2003

Comité fondateur de l'APEL3M: Réjean Campagna, Pierre Dumas, Louise Gobeil, Claude Grenier et de Josette Maranda, Jean-Roch Gosselin siégeait en tant que représentant de l'Association de chasse et pêche et Aline Roy était la représentante du Conseil municipal.

2004

Pierre Dumas, Paul Wood, Yves Gosselin, Jimmy Chilvers, Réjean Campagna, Josette Maranda, Louise Gobeil, Claude Grenier, Harry Chilver, Henri Jacques, Simon Trépanier, Aline Roy, Conseil municipal.

2005

Pierre Dumas, Paul Wood, Yves Gosselin, Réjean Campagna, Claude Grenier, Harry Chilver, Henri Jacques, Jean-Luc Beaumont, Manon Arpin, Denis Reid, Aline Roy, Conseil municipal.

2006

Pierre Dumas, Réjean Campagna, Harry Chilvers, Henri Jacques, Yves Gosselin, Claude Grenier, Denis Reid, Paul Wood, Jean-Luc Beaumont, Manon Arpin, Roger Nadeau, Conseil municipal

2007

Pierre Dumas, Henri Jacques, Manon Arpin, Harry Chilvers, Jean-Luc Beaumont, Lois Devereux, Denis Reid, Josette Maranda, Linda Scott, Roger Nadeau, Conseil municipal et Réal Gosselin, Ass. Chasse et pêche

2008

Josette Maranda, Pierre Dumas, Denis Reid, Manon Arpin, Sophie Rodrique, Jean-Luc Beaumont, Harry Chilvers, Linda Scott, Patrick Charland, Lois Devereux, Alexandre Dumas, Roger Nadeau, Conseil municipal et Réal Gosselin, Ass. Chasse et pêche.

2009

Josette Maranda, Pierre Dumas, Linda Scott, Denis Reid, Isabelle Boulet, Sylvie Larrivée, Harry Chilvers, Alexandre Dumas. Dany Brisson, Conseil municipal et Réal Gosselin, Ass. Chasse et pêche.

2010

Josette Maranda, Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Sylvie Larrivée, Linda Scott, Alexandre Dumas, Réal Gosselin, Chasse et pêche Dany Brisson, Conseil municipal.

2011

Pierre Dumas, Pierre Cournoyer, Claude Grenier, Sylvie Larrivée, Isabelle Boulet, René Audet, Sylvie Lambert, Dany Brisson, Conseil municipal.

2012

Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Sylvie Larrivée, Dominique Massé, Francine Dorval, Claude Grenier, Linda Scott, Pierre Cournoyer. Réjean Couture, Conseil municipal.

2013

Dominique Massé, Sylvie Larrivée, Francine Dorval, Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Pierre Cournoyer, Claude Grenier, Réjean

Couture Conseil municipal

2014

Dominique Massé, Francine Dorval, Pierre Dumas, Pierre Cournoyer, Isabelle Boulet, Claude Grenier, Sylvie Larrivée, Sophie Germain. Réjean Couture, Conseil municipal.

2015

Pierre Dumas, Sylvie Larrivée, Isabelle Boulet, Francine Dorval, Dominique Massé, Pierre Cournoyer, Sophie Germain, Claude Grenier. Réjean Couture, Conseil municipal.

2016

Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Dominique Massé, Vincent Lapierre, Marc-André Bouchard, Claude Grenier, Frédéric Lacombe, John Montegut, Brigitte Champagne, Jean-Philippe Bernier, Conseil municipal.

2017

Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Dominique Massé, Brigitte Champagne, Frédéric Lacombe, Marc-André Bouchard, John Montegut, Claude Grenier, Vincent Lapierre, Jean-Philippe Bernier, Conseil municipal.

2018

Pierre Dumas, John Montegut, Brigitte Champagne, Isabelle Boulet, Marc-André Bouchard, Julie Raymond, Vincent Lapierre, Frédéric Lacombe, Dominique Massé, Claude Grenier, Conseil municipal

CODE D'ÉTHIQUE DU RIVERAIN ET DE L'USAGER DU LAC TROIS-MILLES

Je suis respectueux de l'environnement du lac;

Je respecte le règlement #2008-14 concernant la gestion des bandes riveraines, des engrais et pesticides et le contrôle de l'érosion;

Je respecte le règlement concernant les installations sanitaires;

Je ne nourris pas les canards, comprenant que je peux ainsi rompre leur équilibre naturel et attirer des problèmes tels que la dermatite du baigneur;

Je respecte les autres utilisateurs du lac et les riverains en évitant les bruits excessifs.

EMBARCATIONS:

Je navigue avec prudence et je respecte la limite de vitesse recommandée de 10 km/h;

Je respecte les espaces de navigation recommandés pour protéger les bandes riveraines, prévenir le brassage de sédiments, protéger les baigneurs et les autres usagers du lac;

Je navigue en ligne droite à partir de la rive ou vers la rive;

Je m'assure d'avoir un moteur en ordre et je fais le plein d'essence avant la mise à l'eau de mon embarcation;

Je remplacerai dès que possible mon moteur à 2 temps par un moteur à 4 temps ou encore mieux par un moteur électrique;

Je m'assure de ne pas introduire d'espèces indésirables (myriophylle ou moules zébrées) par un bon séchage de mon embarcation ou un lavage à l'eau chaude sous pression, si j'arrive d'un cours d'eau incertain;

Je ne jette rien dans le lac, je jette mes déchets et mes mégots dans une poubelle à mon retour sur la rive.

Sophie Germain,
APEL3M

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Grenier, Dominique Massé, John Montegut, Marc-André Bouchard, Isabelle Boulet, Pierre Dumas, Vincent Lapierre et Brigitte Champagne (Frédéric Lacombe et Julie Raymond absents sur la photo)

Les membres du conseil d'administration de l'APÉL3M sont élus pour un mandat de 2 ans lors de l'assemblée générale annuelle. Ainsi, le 2 septembre 2017, un nouveau membre s'est joint au c.a. C'est au cours de la réunion régulière suivante du c.a.

que les membres du c.a. ont élu Pierre Dumas à la présidence, Dominique Massé à la vice-présidence, Isabelle Boulet au secrétariat et Brigitte Champagne à la trésorerie. Les autres membres: Marc-André Bouchard, Julie Raymond (nouvelle),

Frédéric Lacombe, Vincent Lapierre et John Montegut ont tous été élus aux postes d'administrateurs au sein du c.a. De plus, Claude Grenier s'ajoute au groupe à titre de représentant du conseil municipal.

SINCÈRES REMERCIEMENTS

L'APÉL3M ne saurait exister et perdurer sans les nombreux bénévoles qui la supportent. Merci aux membres du conseil d'administration qui, ensemble, prennent des décisions éclairées pour le bien-être et la santé du lac Trois-Milles et qui ne comptent jamais leurs heures.

Un merci aussi à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, aident,

conseillent, s'informent et posent des gestes écoresponsables envers le lac Trois-Milles.

Et finalement, un merci spécial à monsieur Claude Nadeau qui donne temps et énergie et met si généreusement sa machinerie à notre service.

Merci de contribuer à la santé du lac Trois-Milles !



Pour en savoir plus... et en voir plus...

Rendez-vous sur le site internet de la Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton et vous aurez accès au menu déroulant APÉL3M qui contient quantité

d'informations sur votre association et ses réalisations. De plus, toujours sur le site de la municipalité, vous pouvez accéder à la page Facebook de l'APÉL3M. Bonne visite !

Ce bulletin est une initiative du comité de l'association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles.

Si vous avez des commentaires, suggestions ou des opinions vous pouvez nous joindre au 583-5695 (Isabelle Boulet) ou par courriel à: apel3m@hotmail.com; Claude Grenier: info@numera.ca



ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES DE LA HALTE DES TROIS MILLES

L'équipe de bénévoles a été formée à l'été 2017 afin d'aider les actuels propriétaires du terrain de la Halte des Trois-Milles à maintenir celle-ci toujours aussi invitante et attrayante pour les riverains, visiteurs ainsi que pour toute la population de

Ste-Cécile. L'été dernier, il y a donc eu 2 corvées au terrain de la Halte soit les 20 mai – nettoyage et râtelage – et 11 août – désherbage au pourtour des plantes. À chacune de ces corvées nous avons pu compter sur la présence d'environ 8 personnes et

le travail était fait en quelques heures. Aussi, si vous êtes intéressé à vous joindre à l'équipe de bénévoles et à participer à l'une des corvées de l'été 2018, contactez Marc-André au 819-583-4047. Bienvenu à toutes et à tous !